

L'industrie manufacturière locale, entre revitalisation et transition : des mesures pour répondre aux contraintes, saisir les opportunités et accélérer la revitalisation industrielle

Budget Memorandum 2023 - 2024

Avril 2023

PRÉAMBULE

Notre pays est reconnu comme une terre d'entrepreneuriat et notre savoir-faire industriel s'enracine dans une passion "industrielle" entre nécessité, vu notre éloignement, et notre insularité.

Avant la pandémie, certains croyaient encore à l'illusion de la mondialisation heureuse. Ce n'est plus le cas d'autant que le conflit russo-ukrainien a désorganisé les chaînes d'approvisionnement mondiales et renforcé notre conviction que notre secteur manufacturier et ses Pme ont été un atout lors de la plus grande crise mondiale que le pays ait connu depuis son indépendance.

L'industrie locale et les activités manufacturières se retrouvent au croisement de toutes les ambitions : Accueil de 1,2 millions de touristes de plus en plus conscients de leur impact, la souveraineté alimentaire et la transition écologique vers une économie bas carbone, sans oublier les exportations.

En 2022, le secteur manufacturier mauricien contribua à une valeur ajoutée de MUR 68 milliards, plus forte que les MUR 53 milliards pré-pandémie. Cela signifie que le secteur manufacturier est à nouveau à son niveau pré-pandémie en moins de deux ans, et a largement dépassé les chiffres de 2019 .

On retiendra de ce constat 2 idées fortes :

- La variété des initiatives locales industrielles, dans une multitude de domaines, qui passent souvent au-dessous des "radars", confirme que notre île reste un terreau fertile pour les activités de production.
- La capacité des acteurs PRIVÉS / PUBLICS et des leaders à se fédérer et à coopérer est un facteur décisif de cette réussite : Se parler, anticiper collectivement les mutations ou les crises, à chercher ensemble des solutions aux problèmes, avec souplesse.

La mutation industrielle est néanmoins en marche et doit être accompagnée :

- La fabrication sera de plus en plus automatisée, les emplois dans les usines de moins en moins nombreux, et de plus en plus qualifiés, à la périphérie de la fabrication proprement dite: conception des produits et des process, maintenance, services aux clients, logistique, etc.. Industrie et services s'entremêleront dans des complexes continus d'activités.
- L'industrie locale devra s'adapter aux modifications de fond de la demande et à une nouvelle économie, notamment le basculement vers des biens et des services directement liés aux personnes : Santé, bien-être, alimentation de qualité, éducation, divertissement, sécurité, mobilité , habitat. Ce sont là les nouvelles frontières de l'industrie.

- Les dimensions géopolitiques et géoéconomiques sont aujourd’hui incertaines et nous impactent en termes d’inflation et d’imprévisibilité : Le plus sombre aujourd’hui concerne évidemment le coût de l’énergie et les risques de rupture d’approvisionnement. Le basculement vers des énergies propres est aussi, bien entendu, un élément clé.
- Il reste de très gros progrès à faire pour redresser l’image de l’industrie dans l’esprit des jeunes et de leurs familles. Notre système éducatif devrait être l’acteur central dans la construction du monde industriel nouveau pour une revitalisation “hyper-industrielle” entre industrie et services.
- À l’heure où le gouvernement s’est engagé résolument dans la transition écologique de notre pays, il faut rappeler que c’est toute l’industrie qui doit faire sa transition, les services compris. C’est une question de responsabilité écologique, mais aussi de compétitivité, à l’heure où nos concurrents mettent les bouchées doubles.

Les industriels ont commencé à repenser leurs processus pour les rendre plus éco-efficients, moins carbonés, et moins polluants. Il faudra aussi repenser les produits, pour les rendre plus simples, plus réparables, plus durables, raisonner sur les chaînes de valeur et pas sur les unités isolées, envisager les cycles de vie complets et sortir autant que possible des modèles linéaires pour circulariser les flux.

EXECUTIVE SUMMARY

CHAPITRE I - Pour un Made in Moris plus inclusif, accessible aux touristes, et son pendant Buy mauritian program

- 1.1 - Programme expérimental "*En route vers le Made in Moris*": Objectif 120 PME sur 3 ans
- 1.2 - Un "Espace Made in Moris" privilégié au duty free : Partenariat Made in Moris et Mauritius Duty Free Paradise Co. Ltd au Sir Seewoosagur Ramgoolam International Airport
- 1.3 - "Made in Moris Grant Scheme" : Durée & Prolongation pour les PME
- 1.4 - Observatoire des achats publics & "Buy Mauritian Programme"

Chapitre II - Amplifier l'export régional pour des résultats plus significatifs

- 2.1 - L'African Warehousing Scheme (AWS)
- 2.2 - Le pilotage de projet, un facteur clé de réussite du développement de marchés régionaux

Chapitre III - Pour une Transition énergétique et écologique industrielle & une évolution volontariste vers une plus grande autosuffisance alimentaire

- 3.1 - Transition industriel vers le renouvelable sur 3 ans
- 3.1 - Programme de transition énergétique sur 3 ans pour les PME
- 3.2 - "Reuse, Recycle, Reduct waste programme" : Des filières à constituer
- 3.3 - Evolution vers un cadre réglementaire pour une chaîne agro-alimentaire durable et inclusive

CHAPITRE IV - Des difficultés structurelles à régler

- 4.1 - "Fast track" pour l'obtention de permis de travail pour les travailleurs étrangers
- 4.2 - Renouvellement et adaptation de l'Investment Tax Credit
- 4.3 - Food Standard Agency
- 4.3 - "Cost of Doing Business" pour les PME
- 4.4 - Amendments et autres mesures

Conclusion



CHAPITRE I - Pour un Made in Moris plus inclusif, accessible aux touristes, et son pendant Buy mauritian program

Le Made in Moris est aujourd'hui une référence d'origine et de qualité pour les Mauriciens. 27 entreprises ont adhéré au label en 2022, ce qui représente 32 marques. A ce jour, le MIM fédère plus de 150 entreprises représentant plus de 20 000 salariés et plus de 324 marques.

Par ailleurs, 8 compagnies souhaitent adhérer spécifiquement au projet "*Made in Moris Pledge*". Celui-ci a pour objet d'accompagner les entreprises dans la mise en place d'une stratégie d'achat local et responsable. Il constitue un gage de qualité pour les différents acteurs de leur chaîne de valeur et procure les outils nécessaires à l'optimisation de leurs circuits d'approvisionnement. Cette démarche inclusive est, de surcroît, une contribution réelle à l'innovation et à l'emploi local.

En effet, selon une étude menée en novembre 2022 par la United Nations Economic Commission for Africa (UNECA - Dr. Boopen SEETANAH, Professor & Co Chair - WTO Chairs Programme, Director of Research ICSTH), le label Made in Moris représenterait aujourd'hui "une fierté nationale" et une valeur ajoutée réelle pour les entreprises.

Force d'un réseau dynamique, le Made in Moris s'engage pour la protection sociale, environnementale du pays et contribue à son développement économique, face aux diverses menaces telles que le dumping, la hausse des prix de manière globale et du fret, etc.

Le label se démarque aussi en valorisant le savoir-faire et les compétences mauriciens, notamment en bénéficiant d'une marge préférentielle de 40% au profit des PME pour les produits fabriqués localement, mais aussi en intégrant des notions d'amélioration continue aux membres de son réseau.

Toutefois, selon l'étude de l'UNECA, le processus d'adhésion au label représente pour certaines entreprises un objectif difficilement atteignable avec leurs propres moyens. Celle-ci met en exergue les principales difficultés qu'ont les entreprises à adhérer au Made in Moris :

- Les produits fabriqués localement n'ont pas encore de marque déposée.
- L'absence de processus et/ou manque d'engagement des entreprises à respecter les normes de qualité.
- Des implications financières importantes pour atteindre les normes qualité trop élevées.
- Un manque de sensibilisation au label pour les PME.
- L'ignorance du processus pour bénéficier de la marge préférentielle de 40%.
- L'absence de visibilité à l'aéroport.

A noter également que parmi les demandes de labellisation que l'AMM reçoit annuellement, entre 60 à 80% des entreprises demandeuses du label ne disposent pas de Trademark enregistrée.

Par ailleurs, notons qu'environ 35% des adhérents au Made in Moris n'ont pas connaissance des démarches à entamer pour optimiser leurs chances de participer aux appels d'offres du gouvernement, ou encore, pour bénéficier de l'avantage que représente la marge préférentielle de 40% (PME labellisées) pour ces mêmes appels d'offres du gouvernement. La première étape étant d'inscrire son entreprise sur la plateforme "e-PROCUREMENT".

Bien que nous souhaitons pouvoir intégrer au Made in Moris de nombreuses autres entreprises locales talentueuses et de qualité, le cahier des charges du label travaillé en collaboration avec le leader mondial de l'inspection, du contrôle, de l'analyse et de la certification SGS, se veut rigoureux. L'étude de l'UNECA le démontre également que, malgré leur volonté, les PME requièrent un accompagnement customisé et des moyens financiers pour adhérer au Made in Moris.

1.1 - Programme expérimental "En route vers le Made in Moris": Objectif 120 PME sur 3 ans.

Dans l'optique de pallier aux difficultés qu'ont les PME à adhérer au label, l'AMM souhaiterait créer un **programme échelonné sur 36 mois pour accompagner 120 PME sur leurs processus Qualité et sur les bonnes pratiques industrielles du label** (Ex: Health and Safety ; HACCP ; Normes alimentaires obligatoires ; SDGs, etc.).

Cet accompagnement professionnel (auditeur expert + Consultant) permettrait aux PME (40 par année) de se professionnaliser et de pouvoir répondre aux critères d'éligibilité du Made in Moris et d'agrandir le réseau d'adhérents sur 7 secteurs dynamiques : Agro-alimentaire ; Industriels ; Agricoles ; Textiles ; Culturels, Créatifs et Numériques ; Secteur Hôtelier (Hospitality) ; Industrie des Services.

L'AMM demande une subvention à hauteur de MUR 18 millions sur trois ans (Cf. Détails en annexe) :

- **Dans l'optique d'accompagner les PME de manière rapprochée dans leur processus d'adhésion au label Made in Moris,**
- **Afin de leur permettre d'être encadrées et de s'améliorer de manière continue à de nombreux niveaux à court, moyen et long terme, au travers nos différents projets et méthodes.**

La prise en charge de ces coûts liés aux diagnostics, à l'accompagnement et à la formation des entreprises permettra aux PME d'obtenir un accompagnement accéléré dans le processus de labellisation de bénéficier d'une dynamique collective, les sortant de leur isolement et les motivant à progresser.

En addition à l'accompagnement spécifique du programme "En route vers le Made in Moris" et dans le but d'encourager davantage les entreprises à rejoindre le label, **nous demandons une subvention de 50% du coût de l'enregistrement des marques des PME dans le secteur industriel.**

1.2 - Un “Espace Made in Moris” privilégié au duty free : Partenariat Made in Moris et Mauritius Duty Free Paradise Co. Ltd au Sir Seewoosagur Ramgoolam International Airport

La demande des touristes est là et nous savons qu'ils repartent sans optimiser leurs dépenses et parfois sans avoir trouvé leur bonheur d'un point de vue produits locaux de qualité. Le touriste dépense approximativement \$ 1 750 à Maurice pendant son séjour. Avec un quart des dépenses touristiques en termes d'achat, il y a un potentiel de \$ 570 millions en dépenses qui peuvent être faites sur des produits locaux.

Pour capter cette demande non satisfaite, il serait opportun de mettre en avant de façon privilégiée dans l'espace duty free **au départ et à l'arrivée** nos savoir-faire locaux, mais surtout, de promouvoir nos produits locaux responsables.

Nous appelons donc le gouvernement à nous accorder un espace dédié d'au moins 150m2 dans la boutique hors taxe principale de l'aéroport pour maximiser la visibilité, et l'accessibilité aux produits locaux, et bénéficier du passage de 4 millions de passagers pour doper le Chiffre d'Affaires des entreprises locales. Nous estimons qu'entre 75 et 90 marques pourraient être positionnées dans cet espace.

1.3 - “Made in Moris Grant Scheme” : Durée & Prolongation pour les PME

Le gouvernement a reconnu à juste titre dans son budget 2020 l'apport du Made in Moris dans l'écosystème mauricien. Ainsi, quelques 26 PME ont bénéficié d'un support afin d'adhérer au Made in Moris. Le label permet de promouvoir l'engagement à long terme des PME sur les meilleures pratiques, tels que l'investissement en faveur de la qualité et de l'image de marque.

Un des freins aux PME bénéficiant du support de MUR 50 000 c'est la longévité du programme sur 1 an. De par le contexte économique actuel, et en ce basant sur les données, **nous demandons une subvention exclusive de MUR 50 000, incluse dans le “Made in Moris Grant Scheme” sur 3 ans**, comprenant :

- La prise en charge des frais liés à l'adhésion jusqu'à un maximum de MUR 50 000 par entreprise, couvrant une période de 3 ans.
→ Par exemple, en fonction du chiffre d'affaires de la PME, elle pourrait bénéficier du montant total sur un an, deux ans ou trois ans jusqu'à un maximum de MUR 50 000.
- L'accompagnement prolongé (année N+1 et N+2) serait justifié par un audit réalisé par l'organisme certificateur du label Made in Moris, prouvant l'amélioration continue de la PME.



1.4 - Observatoire des achats publics & “Buy Mauritian Programme”

Le Buy Mauritian Programme annoncé dans le Budget par le Ministre des Finances, nécessite la mise en place d’un outil de mesure, pour retracer comment l’achat public progresse vers l’objectif affiché d’attribution de 30 % des appels d’offres du gouvernement aux fabricants locaux. Avec un objectif clair de “Buy Mauritian” dans l’achat publique et privé, l’AMM demande les mesures suivantes :

a) L’obligation des départements d’Etat et des Ministères de publier le nombre et le pourcentage d’appels d’offres publics qui sont alloués aux PME du secteur manufacturier local et bénéficiant d’une marge préférentielle Made in Moris.

b) La création d’un observatoire des différents marchés locaux sous l’égide du “Public Procurement Office” afin d’améliorer l’efficacité du “Buy Mauritian Programme” basé sous l’autorité interministérielle d’un commissariat à l’achat public (ministère et collectivités).

L’observatoire rendrait accessibles ses données collectées aux organisations du secteur privé, pour des questions d’orientation et d’assistance aux entreprises désireuses de participer aux marchés d’approvisionnements publics.

c) Un commissariat à l’achat local :

En complément aux mesures (a) et (b) et pour porter cette forte ambition politique dans le temps, **il nous paraît important de nommer un commissariat à l’achat local basé sous l’autorité du PMO qui serait l’autorité de coordination inter-ministérielle.**

Ressource de référence, facilitateur et agissant en personne, le commissaire pourrait être consulté par les différents ministères :

- **Pour la rédaction des appels d’offres publics concernant les besoins courants des ministères ainsi que pour les dépenses d’investissements publics.**

Il s’assure de mettre en place des procédures de facilitation de la relation producteurs locaux et acheteurs publics dans les respects des règles de la concurrence, et ce, de manière lisible, contrôlable et équitable.

d) Une extension de la marge préférentielle de 40% des appels d’offres publics des services locaux :

La production locale étant plus large que le secteur manufacturier, nous avons depuis la fin de l’année 2022 étendu le label Made in Moris aux services, en plus des produits.

Nous demandons au gouvernement de promouvoir l'achat local des services Made in Moris, en considérant ce nouveau secteur du label dans les appels d'offres de l'achat public, afin que les entreprises offrant des services locaux de qualité puissent également bénéficier de la marge préférentielle de 40%(actuellement applicable aux produits).

e) Dédier des marchés spécifiques aux PME locales

Afin d'encourager et d'inciter à la réindustrialisation, le Gouvernement pourrait mettre en place un programme qui dédierait les achats publics aux PME qui produisent localement et détiennent le label Made in Moris.

D'après notre analyse, le Gouvernement pourrait être fourni sur certaines catégories complètes de produits manufacturés localement. **Pour la période Juillet 2023 à Juin 2025, nous proposons que les produits suivant soient dédiés aux PME locales :**

- Biscuits.
- Uniformes.
- Huile comestible.
- Margarine et tartinades.
- Thé.
- Jus de fruits.
- Yaourt frais.
- Pâtes et nouilles.
- Oxygène liquéfié, gaz médical, gaz carbonique (CO2).
- Produits recyclés issus du plastique.
- Produits de l'imprimerie.
- Produits d'hygiène.

f) Augmenter de 120 à 150% la déduction fiscale pour les achat auprès des PME locales :

Le Gouvernement a reconnu la valeur des PME locales dans l'écosystème industriel et économique de l'île en permettant la déduction des achats réalisés auprès des PME. Nous proposons que cette déduction de 120% soit augmentée à 150%. Cela incitera les entreprises à favoriser les achats de produits locaux.

g) Limiter les délais de de paiement :

Les retards de paiement affectent la rentabilité et la compétitivité des PME. Dans sa détermination à agir efficacement pour réduire les délais de paiement, le Gouvernement pourrait légiférer, pour les organisations publiques, parapubliques et les sociétés cotées en bourse. L'objectif serait d'encourager à respecter un délai de 30 à 60 jours maximum selon les seuils, mais aussi de lutter contre les abus de certains acteurs économiques.

Chapitre II - Amplifier l'export régional pour des résultats plus significatifs

2.1 - L'African Warehousing Scheme (AWS)

Dans le cadre de l'expansion des industries mauriciennes à l'international, l'Afrique demeure encore aujourd'hui une porte d'entrée accessible et une opportunité pour nos entreprises, en raison de la proximité du continent et de ses marchés potentiels (Tanzanie, Mozambique, Kenya, Rwanda, etc.).

Effectif sur la période du 12 octobre 2020 au 30 juin 2023, le scheme AWS a su répondre aux besoins de subventions des coûts de locations et administratifs des entrepôts dans certains pays africains tel qu'en Tanzanie.

Afin de perpétuer l'encouragement apporté aux entreprises de s'attaquer aux marchés africains, **l'AMM demande un prolongement du scheme AWS sur une période de trois ans.**

Au-delà des subventions d'entreposage ou de logistique, une partie des coûts importants ressentis par les entreprises sont liés au marketing mis en œuvre pour s'assurer de leur bonne intégration et croissance. En effet, la promotion et la communication sont des facteurs clés de succès pour rendre les produits mauriciens plus accessibles et compétitifs sur les marchés africains.

Les premiers jalons sont à présent posés par quelques grandes entreprises mauriciennes implantées en Afrique depuis plus de dix ans. Celles-ci ont ainsi ouvert la route pour les PME, représentant une opportunité en termes de cadrage, d'accessibilité et de stabilité sur ce type de projets à entreprendre.

A titre d'exemple, la mutualisation d'un entrepôt de stockage commun en Tanzanie occupé par quelques grandes compagnies locales faciliterait la communication, l'accès, la confiance et la détermination des PME à suivre les success stories de leurs prédécesseurs.

Toutefois, au-delà des barrières à l'entrée et des freins existants dans un contexte d'implantation au sein d'environnements nouveaux, les petites et moyennes entreprises ne disposent pas des compétences nécessaires qui leur permettraient de débiter sur ces marchés à moindre risque (complexité des processus administratifs, légaux, logistiques, la connaissance du terrain ou les multiples procédures locales, etc.).

Ainsi, afin de restreindre le risque d'échec et permettre à nos entreprises de promouvoir notre savoir-faire mauricien, l'AMM requiert donc au nom du secteur industriel mauricien, **l'extension du scheme AWS à hauteur de 60% qui couvriraient ainsi également les coûts engendrés sur les axes "Marketing & Consulting expenses" :**

- **Au niveau des dépenses liées au marketing**, pour assurer la pénétration de nouveaux marchés.
- **Au niveau des dépenses liées à l'accompagnement d'expertises**, pour l'initiation, la formation et l'accompagnement des PME qui s'engagent sur un projet de régionalisation vers l'Afrique.



2.2 - Le pilotage de projet, un facteur clé de réussite du développement de marchés régionaux

En complémentarité de l'African Warehousing Scheme, il s'avère selon les membres de l'AMM implantés en Afrique depuis de nombreuses années, que la pierre angulaire favorisant grandement la réussite de la pénétration et du développement de marchés africains réside sur la personne responsable du pilotage du projet sur le territoire. Cela, au-delà de l'ensemble des barrières et risques cités précédemment évoqués.

En effet, ce représentant doit disposer de certaines caractéristiques et compétences particulières qui lui permettront d'atteindre les objectifs prédéfinis (sa nationalité mauricienne, son expérience, son âge de préférence jeune, ainsi que son cadre de vie accompagnant son expatriation sur place).

Pour ces différentes raisons, les entreprises sont contraintes d'assurer un investissement financier lourd en une personne de confiance. Cela afin de lui assurer sécurité, confort minimum, ainsi qu'un salaire correspondant aux besoins et aux attentes de cet agent qui se porte volontaire pour s'expatrier dans l'unique but d'assurer le bon développement commercial de son entreprise.

Dans cette optique, **l'AMM demande une double déduction de la taxe sur trois ans correspondant au coût qu'investiraient les entreprises dans cette expertise commerciale à l'export**, fondamentale à la réussite de leur implantation et de leur développement sur le continent.

Chapitre III - Pour une Transition énergétique et écologique industrielle & une évolution volontariste vers une plus grande autosuffisance alimentaire

L'industrie manufacturière mauricienne demeure un gros consommateur d'électricité, y compris la production de biens stratégiques tels que les aliments et les boissons, le textile et les peintures. L'augmentation récente de l'électricité de plus de 30 % a un impact énorme sur les biens manufacturés, avec une perte potentielle de production et une augmentation du prix des biens de consommation allant de 10 à 30 %.

Le secteur manufacturier a le potentiel d'évoluer vers un approvisionnement en énergie durable et renouvelable tout en veillant à ce que ses coûts de production n'augmentent pas de manière exorbitante, avec un impact sur les prix à la consommation et l'inflation.

3.1 - Transition industriel vers le renouvelable sur 3 ans

Il est proposé qu'un programme de transition vers les énergies renouvelables soit mis en place avec une **subvention de 50 % sur l'augmentation du prix de l'électricité pour les entreprises qui s'engageraient dans une transition vers les énergies renouvelables pour les 3 prochaines années.**

3.1 - Programme de transition énergétique sur 3 ans pour les PME

Le Programme de Transition Énergétique permettrait aux SMEs et MMEs d'accéder à de l'expertise, de l'assistance technique, une approche personnalisée du financement ainsi qu'une atténuation du tarif de l'électricité.

En parallèle du NCIS Scheme, il est important que les efforts du gouvernement en faveur de la neutralité carbone soient inclusifs et pensés pour toute la communauté d'affaires, indépendamment de la taille de l'entreprise. L'objectif est d'encourager les PME à emboîter le pas et à atteindre la neutralité carbone d'ici 2030, accélérant ainsi la décarbonisation du réseau électrique national.

En effet, même si la MSDG Phase 2 lancé le 28 mars 2023 pour 10MW au prix de vente par kWh de MUR 4,20 répond certes davantage aux besoins de nos PME, il reste primordial d'encourager l'adoption de la production d'énergie propre par la plupart des ménages et des entreprises disposant de flottes de véhicules électriques. Les mesures suivantes sont donc proposés :

- 1) Alignement de tous les tarifs des régimes CEB SSDG et EVPV sur les MUR 4,20 / kWh du MSDG.**
- 2) Déplafonnement de la phase 2 du MSDG avec une nouvelle limite minimum de 20MW / an sur les 3 prochaines années en faveur des industriels.**
- 3) Mise en place d'un canal à travers une plateforme en ligne comme le e-licensing pour toutes les applications SSDG, et MSDG durant l'année entière.**

- 4) Exemption du “Land Conversion Permit” pour des projets solaires à grandes échelles.
- 5) Accélération de la publication de la LOI et le processus d’approbation par la CEB (enquête de pré-installation, changement de compteur, tests et mise en service).
- 6) Augmentation du subside sur les bus électriques à MUR 4 million et incluant les chargeurs EV.

Nous recommandons enfin, et primordialement, une subvention sur la hausse du coût d’électricité de 50% sur trois ans pour les entreprises manufacturières qui intégreraient un des trois programmes SSDG, MSDG ou NCIS. Ceci afin de pouvoir absorber en partie les coûts importants liés à leur transition énergétique et pour ne pas affecter défavorablement leur compétitivité.

3.2 - “Reuse, Recycle, Reduct waste programme” : Des filières à constituer

En corrélation avec les réflexions et travaux en cours par le ministère de l’environnement, mais également de par l’implication forte de l’AMM sur les sujets d’économie circulaire, nous suggérons quatre mesures clés pour accompagner au mieux le “shift” de notre industrie locale vers un développement plus durable :

- L’octroi de subsides de MUR 20/Kg de bouteilles PET et HDPE recyclées, aux recycleurs locaux, au même titre que les entreprises exportant les bouteilles en PET qui bénéficient à ce jour de subsides s’élevant à MUR 15/Kg de bouteilles PET exportée.
- L’extension de la marge préférentielle sur les produits locaux recyclés, pour les entreprises qui ont un Chiffre d’Affaires jusqu’à MUR 500 millions et qui sont certifiées du label “Made in Moris”.
- L’octroi d’une subvention de 50% sur le coût global de la “certification bas carbone obtenu par les entreprises. Cette certification peut-être délivrée par des experts tels que Dynamia (B Corp), ISODOM, ECOCERT, BuyYourWay ou encore Qualitropic, etc.

3.3 - Evolution vers un cadre réglementaire pour une chaîne agro-alimentaire durable et inclusive

La Covid-19 a mis en exergue le besoin de consolider la sécurité et la souveraineté alimentaire à travers la production locale. **Afin d’assurer une production continue et planifiée, des mesures suivantes sont proposés par l’AMM :**

- Enregistrement obligatoire de tous les planteurs auprès du FAREI.
- Enregistrement continue de la production agricole auprès de l’AMB.

D’ici 2030, les objectifs sont d’avoir 10 projets de filières nouvelles et/ou existantes avec des projets de reconversion locale (import-substitution de matières premières et innovation de sous-produits).

CHAPITRE IV - Des difficultés structurelles à régler

4.1 - “Fast track” pour l’obtention de permis de travail pour les travailleurs étrangers

La situation est alarmante et nos entreprises manquent cruellement de main d'œuvre. La raréfaction de la main-d'œuvre locale est un enjeu majeur pour la pérennité et la compétitivité de nos DOE. L'automatisation, la robotisation et la digitalisation sont certes des moyens de pallier le manque de main-d'œuvre mais nous n'y sommes pas encore et cela va prendre du temps.

Pour rappel, Statistics Mauritius indique que le secteur manufacturier local représente, en 2021, quelque 18, 758 emplois, 8,6% du PIB mauricien, soit MUR 39 milliards. Nous estimons qu'environ 3 000 personnes manquent à l'appel immédiatement et doivent être recrutées pour que notre industrie fonctionne à plein régime. Ces 15% de main d'œuvre manquante représente ainsi une baisse de la productivité du secteur global et un manque à gagner pour **l'économie locale estimé à MUR 5,9 milliards, soit une baisse de la croissance économique par 0,9 points de PIB.**

Nous demandons un fast track committee au niveau du PMO afin de débloquer et accélérer le recrutement de 3 000 travailleurs étrangers pour permettre à la production locale de fonctionner à hauteur de sa capacité. De manière liée, contribuer ainsi à une hausse de 0,9 points de PIB à l'économie mauricienne (soit une augmentation de Rs 5,9 milliards de la contribution du secteur manufacturier).

4.2 - Renouvellement et adaptation de l'Investment Tax Credit

Nous demandons un renouvellement de l'Investment tax credit de 15% par an sur trois ans supplémentaires. Cette mesure s'achève cette année et demeure importante pour nos entreprises qui investissent car elle reste un facteur encourageant la croissance et l'innovation.

En complément, nous souhaitons que ce crédit d'impôt à l'investissement soit ouvert à tous les sous-secteurs industriels sans exception. Les entreprises fabricant de l'alcool contribuent également à notre économie locale, à l'instar des autres sous-secteurs industriels.

4.3 - Food Standard Agency

Les filières agro-alimentaires structurées et performantes vouent leur réussite entre autres à l'homogénéisation de de différentes variables. L'AMM souhaite cette année mettre en avant deux mesures relatives aux besoins de standardisation :



Premièrement, toujours dans le but de soutenir notre industrie locale face aux importations non-conformes à nos modes de vie multiculturels, **nous demandons la mise en place accélérée du “Food Standard Agency” annoncé par le premier ministre durant le budget 2019.** Cela se traduirait par un étiquetage mandataire adapté aux différentes catégories de produits alimentaires (végétarien, végan, halal, casher, etc.) comme annoncé dans le discours budget 2019 du Premier Ministre.

Deuxièmement, **nous requérons une double déduction fiscale sur les projets liés aux changements de standards dans le domaine de la nutrition menés par les entreprises.** En effet, il existe des standards internationaux sur lesquels certaines de nos industries souhaiteraient s’aligner, tel que le “Nutri-Score”. Le Nutri-Score est un système de classification des aliments qui aide les consommateurs à faire des choix alimentaires plus sains en prenant en compte la composition nutritionnelle de l'aliment et en tenant compte de la production locale. Au-delà de la nutrition, les produits locaux peuvent avoir des avantages en matière de durabilité et d'empreinte carbone et peuvent ainsi recevoir un bonus de points

4.3 - “Cost of Doing Business” pour les PME

Avec une augmentation du coût des intrants, ainsi qu’une compétition plus féroce, les PME font face à de plus en plus de coûts et de difficultés administratives qui freinent leur expansion. De surcroît, les PME du secteur industriel ont été d’autant plus impactées par les effets du Covid-19. **Nous demandons donc un support pour nos PME industrielles comme suit :**

- **Une extension du support gouvernemental pour les PME ayant un Chiffre d’Affaires jusqu’à MUR 30 millions sur le paiement du PRGF jusqu’à fin 2027.**
- **Une augmentation de la limite pour l’enregistrement de la TVA à MUR 10 millions pour le secteur industriel uniquement.**

4.4 - Amendments et autres mesures

A) Protection de la qualité via des Standards à l'import

Il existe aujourd’hui une compétition déloyale entre les manufacturiers mauriciens qui s'engagent dans la qualité, les normes, les standards et l'importation sans un contrôle de qualité.

Alors que le pays se positionne vers une économie à haut revenu, il est ainsi impératif de protéger Maurice et les consommateurs contre des produits importés de basse qualité. Ceci concerne la législation pour la protection des consommateurs et un contrôle par la MRA.

L'implémentation obligatoire des normes et standards suivants est nécessaire :

- **Edible Oil :**

Direct contact :
Shirin GUNNY - CEO
shirin.gunny@gmail.com
+230 5 713 86 34



- S 112 for Soya, MS 28 for sunflower and MS27 for blended oil.
- SA 8000-2014 for social accountability .

- **Canned foods :**
 - MS 30 Labeling of products.
 - MS 38 Canned processed peas.
 - MS 39 Canned tomato concentrate.

- **Margarine and spreads :**
 - MS30, MS26 for margarine.
 - MS 153 for fat spreads.
 - ISO 22000:200.
 - IFS Food.
 - MS27 for vanaspati & shortening.

- **Dairy products :**
 - MS 30: 2016 – Labeling of pre-packaged food.

- **Paints and varnishes :**
 - MS 3:2010 + A1:2011 + A2:2013 19 p Gr 10 87.040.
 - MS 24:2016.
 - MS 87:1991 8 p Gr 4 87.04.

B) Smart & Sustainable Manufacturing

- CIRCULAR ECONOMY PLANNING

- Establish a national legal framework.
- Suspension of GN 156.
- Setting up a proper public-private working group (GN 156).
- Generalise EPR and remove existing specific taxes (e-wastes, packaging, construction and demolition materials, tyres, batteries).
- About sustainable buildings, combine the thermal insulation of the roof for all new building permit applications on the BLUP platform and make mandatory the capture of rainwater.

Conclusion

Après 55 ans d'indépendance de notre pays , le Made in Moris est devenu aujourd'hui, après 10 d'existence, un réel vecteur de fierté et d'appartenance au pays.

Dans le cadre des manifestations prévues pour les 12 prochains mois, il serait judicieux de prévoir une campagne de communication visant à sensibiliser les Mauriciens sur l'importance d'acheter local, mais aussi rappeler que nos emplois ont un effet directement multiplicateur sur notre économie locale.

Pour ce faire, nous demandons une campagne commune co-financée par le public et le privé à 50 % pour promouvoir l'achat local et le Made in Moris.

L'AMM se veut être un porteur de projets fiables soutenant la vision long terme du Gouvernement afin de

- Faire avancer les enjeux cruciaux pour notre économie tels la sécurité alimentaire, la transition énergétique, l'économie circulaire, la création de nouvelles filières, la valorisation des déchets, etc.
- Et pour accompagner non seulement la transformation de l'industrie locale, mais également son développement.

L'AMM et le Made in Moris se veulent au service d'un développement économique, écologique, inclusif et écologiquement responsable pour notre pays, impliquant des tissus d'entreprises imbriquées et non seulement des entités juxtaposées. Au-delà de la décarbonation des usines, l'enjeu est celui de l'émergence d'un nouveau paradigme global pour l'industrie.

La dimension territoriale reprendra une nouvelle vigueur dans ces nombreux chantiers qui seront aussi ceux de la nouvelle génération. Leur réussite dépendra dans une large mesure de notre capacité à redonner de la vitalité et de fédérer autour d'une vision de notre politique industrielle ambitieuse.

Annexes

Programme expérimental "En route vers le Made in Moris": Objectif 120 PME sur 3 ans !

Direct contact :
Shirin GUNNY - CEO
shirin.gunny@gmail.com
+230 5 713 86 34



Détails des besoins et coûts estimés :

- 1 auditeur dédié pour la réalisation de bilans, diagnostics et recommandations = MUR 1 million par année, soit **MUR 3 millions sur 3 ans**.
- 1 personne à temps plein à l'AMM pour la gestion de ce projet sur 12 mois = MUR 800 000 par année, soit **MUR 2,4 millions sur 3 ans**.
- Partenariat avec le NPCC :
 - 2 à 3 consultants pour accompagner la montée en compétences des 40 entreprises par année.
 - Formation et montée en compétence faites sur le principe de cohorte (parcours incluant des formations en groupe ainsi que de l'accompagnement individuel).
 - MUR 1 million par année, soit **MUR 3 millions sur 3 ans**.
- Formations spécifiques en lien avec le cahier des charges du Made in Moris pour assurer montée en compétences de la cohorte de manière annuelle = MUR 1,5 millions par année, soit **MUR 4,5 millions sur 3 ans**.
- Autres dépenses (communication; projet Made in Moris tours; etc.) = MUR 1,7 millions par année, soit **MUR 5,1 millions sur 3 ans**.

→ **Coût total : MUR 18 millions sur 3 années.**